



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/12/13

Reçu en Préfecture le : 23/12/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 16 décembre 2013
D - 2013/741

Aujourd'hui 16 décembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Béatrice DESAIGUES

**Accompagnement des associations sportives
bordelaises. Association Stade Bordelais / ASPTT.
Subvention d'équipement. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement au développement de la vie sportive, la Ville de Bordeaux initie et coordonne de nombreuses interventions en direction des clubs sportifs.

Parmi ces dispositifs, la Ville est appelée à répondre à des demandes d'aides financières sous forme de subventions d'équipement.

L'association Stade Bordelais ASPTT est titulaire d'un bail emphytéotique sur le site de Sainte Germaine au Bouscat, qu'elle tient de la Ville de Bordeaux, conclu en 1973.

Elle sollicite la Ville pour la rénovation complète des installations d'éclairage du terrain d'honneur du Stade Sainte Germaine, sis rue Ferdinand de Lesseps au Bouscat. Ces installations sont anciennes (1982/1983) et sont obsolètes. L'année dernière, une panne a eu pour conséquence l'arrêt d'un match et un début d'incendie a détruit l'appareillage électrique contenu dans un mat d'éclairage.

Pour 2013, ces travaux sont destinés à remettre aux normes de sécurité électrique et à répondre aux exigences de la réglementation pour la pratique du football.

Cette demande fait suite à une première subvention octroyée en 2012 de 45000 Euros, pour la mise aux normes en matière de sécurité des biens et des personnes (dispositifs d'alarme incendie, travaux sur le bâti et les installations électriques du complexe sportif).

L'association sollicite le concours financier de la Ville de Bordeaux, à l'aide d'un devis (ci-annexé) selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

- Stade Bordelais ASPTT (fonds propres)	24 915,77 €
- Mairie de Bordeaux	45 000,00 €

TOTAL	69 915,77 €

Il vous est proposé de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce club en faveur du développement du sport, et d'octroyer à l'association Stade Bordelais ASPTT une subvention d'équipement de 45 000,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- verser une subvention de 45 000 €uros à l'association Stade Bordelais ASPTT dont le montant sera imputé sur les crédits de la ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Mr Gauté

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 décembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA



STADE BORDELAIS
A l'attention de Mr LABARBE Fabrice
Rue Ferdinand de Lesseps
33110 LE BOUSCAT

A Martillac, le 10 Septembre 2013

Chantier : Stade Sainte Germaine
Adresse :
Commune : Le Bouscat
Maître d'ouvrage
Référence du devis : Réfection globale de l'éclairage du stade d'honneur

Affaire suivie par : MAUVY Nicolas

DEVIS DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF

RESEAU ECLAIRAGE	Unité	Quantité	P.U	Prix total
Désignation				
F et P Projecteur MVF 403 - 2000W HPIT + platine en pied de mât	u	32	1420	45440.00€
dépose des projecteurs et platines existants	u	48	120	5760.00€
réglages de nuit + réception	f	1	2290	2290.00€
Fourniture et pose de câble entre le mât et la platine	ml	900	5,52	4968.00€
Montant H.T. Réseau Eclairage Public				58 458.00 €

Montant global H.T	58 458.00 €
T.V.A. 19,6 %	11 457.77 €
Montant global T.T.C.	69 915.77 €


SPIE Sud-Ouest SAS
Infrastructures Réseaux Aquitaine
23 route de la Jaugueyre - 33650-MARTILLAC
Tél. +33(0)5 56 68 85 30 - Fax +33(0)5 56 72 76 10
RCS 440 056 463

Unité Opérationnelle Infrastructures Réseaux Aquitaine
Service Réseaux Landes
162 Rue Phillibert Delorme
Village d'Entreprises
40990 Saint-Paul les Dax
Siret 440 056 463 00373
Téléphone : +33 (0)5 59 04 38 60
Télécopie : +33 (0)5 58 91 03 65

SPIE Sud-Ouest SAS
Capital social de 30 868 000 Euros
RCS Toulouse 440 056 463
Siège social :
70, Chemin de Payssat - ZI Montaudran
31400 Toulouse
NAF 4321 A
TVA FR 80 440 056 463



Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Stade Bordelais ASPTT Participation financière de la ville aux travaux de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° _____ en date du _____ reçue en Préfecture de la Gironde le _____, ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et :

L'association Stade Bordelais ASPTT, représentée par son Président, Monsieur Thierry Béhérégaray, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du _____, Ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Stade Bordelais ASPTT souhaite procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du Stade Sainte Germaine, sis rue Ferdinand de Lesseps au Bouscat.

Le montant des travaux est de 69 915,77 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 45 000 €.

Il est précisé que l'association est le maître d'ouvrage des travaux objet des présentes et qu'en aucun cas la responsabilité de la ville de Bordeaux ne pourrait être engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur.

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera selon le calendrier ci-dessous :

- 15 000 € à la signature de la convention
- 30 000 € à l'achèvement des travaux sur production d'un tableau récapitulatif des factures acquittées, certifié par le Président du Stade bordelais ASPTT, et représentant 100% du coût prévisionnel.

ARTICLE 4 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex
- pour l'association Stade Bordelais ASPTT, rue Ferdinand de Lesseps au Bouscat

Fait à Bordeaux, le / /

En trois exemplaires.

Pour l'association Stade Bordelais ASPTT
Le Président,
Thierry Béhérégaray

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé